

Les Tic s'imposent dans l'agroalimentaire

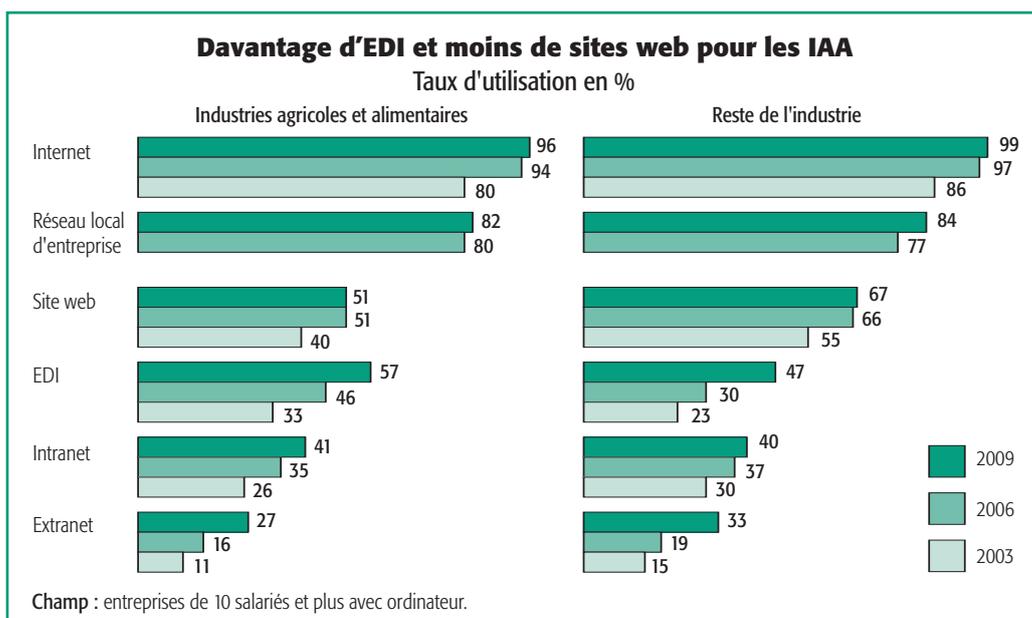
Les Tic se répandent de plus en plus dans les industries agroalimentaires de dix salariés et plus. Internet équipe presque toutes les entreprises. Les Tic plus pointues sont l'apanage des grandes unités. Mais partout leur utilisation donne la priorité aux clients.

De 2003 à 2009, l'emprise des technologies de l'information et de la communication (Tic) s'est répandue dans les entreprises agroalimentaires de 10 salariés et plus. Internet, Intranet, extranet, réseau local atteignent désormais une diffusion proche de celle du reste de l'industrie. À taille équivalente, l'équipement en intranet, réseau local d'entreprise ou progiciel de gestion intégré (PGI) est tout à fait similaire au reste de l'industrie. En revanche, les firmes agroalimentaires se distinguent

nettement par leur fort équipement en échange de données informatisées (EDI) et en logiciel d'analyse de données. À noter aussi, l'emploi plus répandu des systèmes d'exploitation « libres » dans l'agroalimentaire : près de 20 % des unités les utilisent contre seulement 14 % dans le reste de l'industrie. À l'inverse, elles sont nettement moins nombreuses que dans les autres domaines industriels à avoir un site web et dans une certaine mesure un extranet.

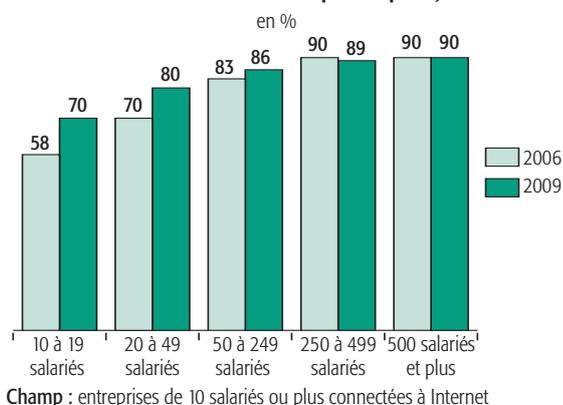
Internet omniprésent

Les entreprises agroalimentaires de 10 salariés ou plus ont presque toutes une connexion internet dans la plupart des cas à haut débit DSL. Une entreprise sur trois dans l'agroalimentaire comme dans le reste de l'industrie, dispose aussi d'une connexion mobile permettant un accès Internet. Avec la dématérialisation de plus en plus répandue des procédures financières et administratives, près de 80 % des firmes utilisent Internet pour accéder aux services bancaires et communiquer avec les autorités publiques. Presque toutes utilisent la possibilité de régler par Internet les formalités administratives, d'obtenir et de remplir des formulaires, de faire les déclarations obligatoires. À >



Source : Enquêtes Statistique publique, réalisation Insee, traitements Agreste Tic 2003, 2006 et 2009
Réseau local d'entreprise : données non disponibles en 2003 et données 2007 au lieu de 2006

Retard de l'E-administration dans les entreprises de moins de 50 salariés (taux d'utilisation d'internet dans les relations avec les autorités publiques)



Source : Enquêtes Statistique publique, réalisation Insee, traitements Agreste Tic 2006 et 2009

➤ un moindre degré, Internet leur sert aussi à s'informer et, plus rarement (12 % des cas) il leur permet aussi de répondre à des appels d'offre publics. Mais, en dessous de 50 salariés, un quart des entreprises n'utilisent pas encore Internet dans leurs relations avec les autorités publiques. Par ailleurs, environ un quart de toutes les entreprises agroalimentaires recourt à Internet pour des actions d'enseignement ou de formation des salariés.

Des sites web pour une moitié des entreprises

La moitié des entreprises agroalimentaires de 10 salariés et plus ont un site web. C'est moins que dans le reste de l'industrie où la proportion est des deux tiers. Mais cet écart qui n'est pas nouveau s'explique surtout par la rareté des sites web dans la première transformation, notamment dans les industries des viandes et du lait qui rassemblent 41 % des unités agroalimentaires interrogées. Pour les entreprises agroalimentaires dotées de sites web, être présentes sur la toile permet essentiellement d'afficher en ligne leur catalogue (60 % des cas). Mais seulement 30 % offrent en parallèle la possibilité de passer commande en ligne.

Pour en savoir plus...

- « L'agroalimentaire s'informatise » Agreste Primeur n° 200 – octobre 2007
- « L'industrie agroalimentaire en ligne » Agreste Primeur n° 139 – janvier 2004
- « E-administration, télétravail, logiciels libres : quelques usages de l'internet dans les entreprises » Insee première n° 1228 – mars 2009

Sur le site internet du SSP : www.agreste.agriculture.gouv.fr – rubrique données en ligne/Industries agroalimentaires /Enquêtes Tic

Les entreprises de moins de 50 salariés sont les plus nombreuses à saisir cette opportunité. 40 % d'entre-elles offrent cette possibilité. Dans le reste de l'industrie, ce taux ne dépasse pas 14 % pour les unités de moins de 50 salariés comme pour l'ensemble. À partir de 249 salariés, les entreprises agroalimentaires préfèrent proposer d'autres services. 15 % de ces firmes donnent la possibilité d'avoir un site personnalisé qui facilite la consultation et 54 % mettent en ligne des offres d'emploi ou permettent aux internautes de déposer leur candidature.

Plus d'EDI, pour la relation client

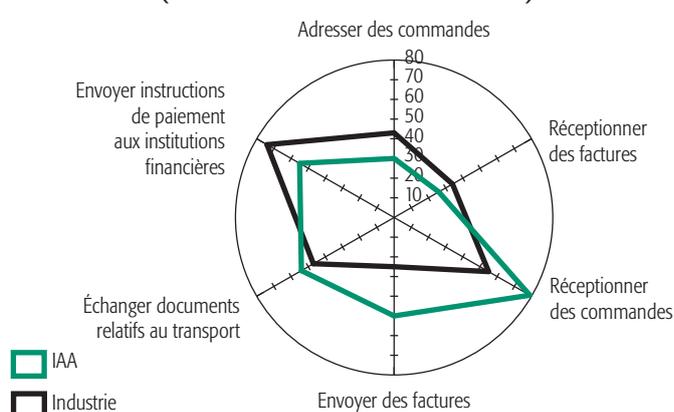
Les systèmes d'Échange de Données Informatisé (EDI) avec d'autres systèmes externes à l'entreprise, restent des technologies très répandues dans les IAA : 57 % des entreprises en sont équipées contre 47 % dans le reste de l'industrie. Comme pour les sites Web, les entreprises agroalimentaires les utilisent prioritairement pour faciliter les relations avec leurs clients, à 80 % pour réceptionner les commandes et à 50 % pour envoyer électroniquement les factures. La commercialisation des produits agroalimentaires,

d'une durée souvent limitée, et l'organisation des relations commerciales avec la grande distribution expliquent ces particularités. Parmi les entreprises recourant aux EDI, un peu plus de la moitié les utilisent pour le suivi du transport, émettre des instructions de paiement aux institutions financières ou communiquer des informations aux administrations publiques. Les entreprises de moins de 50 salariés sont en moyenne moins équipées : 50 % contre 75 % pour les autres sont dotées d'EDI. L'appartenance à un groupe tend cependant à gommer ces différences. Le format EDIFACT utilisé par près de la moitié des entreprises reste le plus répandu. Le développement récent des standards d'XML touche seulement moins de 10 % des entreprises agroalimentaires. La gestion intégrée de la chaîne logistique (GCL ou en anglais SCM) concerne également dans les IAA comme dans le reste de l'industrie, à peine un peu plus d'une entreprise sur dix. Il s'agit le plus souvent d'entreprises de 500 salariés et plus.

Des EDI derrière le commerce électronique

Dans l'agroalimentaire, l'essentiel du commerce électronique ➤

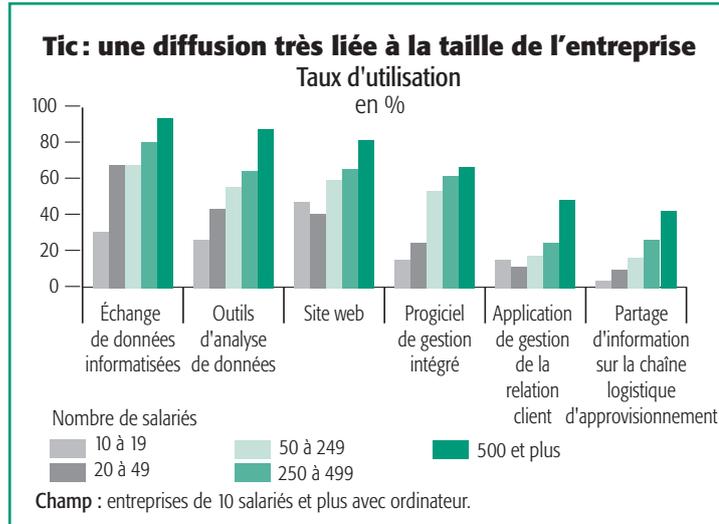
Priorité aux échanges avec les clients pour les IAA (taux d'utilisation des EDI en %)



Champ : entreprises de 10 salariés et plus avec EDI.

Source : Enquêtes Statistique publique, réalisation Insee - Tic 2009, traitements Agreste

> passe aussi par des EDI, utilisant ou non internet. Près de 40 % des entreprises agroalimentaires de 10 salariés et plus pratiquent la vente et/ou l'achat en ligne contre 33 % dans le reste de l'industrie. Pour les trois quarts des entreprises concernées, vendre en ligne est important et représente un peu plus de la moitié du chiffre d'affaires. Les entreprises d'au moins 250 salariés vendent davantage en ligne que les plus petites (60 % contre 30 %). La plupart de ces ventes s'appuient sur des EDI et à peine 4 % des ventes passent directement par le web. La clientèle est très majoritairement hexagonale. Environ 7 % des ventes se font avec les autres états de l'Union européenne et 9 % avec le reste des pays. À la différence des autres entreprises industrielles, les entreprises agroalimentaires achètent beaucoup moins en ligne qu'elles ne vendent. Sur les 16 % d'entreprises concernées, le recours aux EDI est aussi dans ce cas privilégié. Passent en effet par les sites web seulement 37 % du montant des achats effectués par voie électronique. Lorsqu'ils passent par le web, ils s'élèvent à un montant moyen par entreprise de 5 millions d'euros contre 27 millions d'euros pour les EDI.



Source : Enquêtes Statistique publique, réalisation Insee - Tic 2009, traitements Agreste

Des Tic dans la gestion interne

Les Tic participent aussi grandement au fonctionnement interne de l'entreprise elle-même, en facilitant notamment la circulation de l'information entre les différents services. Ainsi, dans la moitié des entreprises agroalimentaires de 10 salariés et plus, la réception des bons de commande est intégrée automatiquement à la gestion de la production. Dans 40 % des entreprises, elle est partagée avec la gestion des stocks, ou la comptabilité ou les ventes. Au total, dans 20 % des cas, l'information est partagée avec l'ensemble des applications précédentes. Des applications plus ambitieuses vont jusqu'à la mise

à disposition de tous de l'information sur les ventes ou les achats. Une telle coordination passe alors par la mise en place d'un progiciel de gestion intégré (PGI). Un tiers des entreprises agroalimentaires en sont équipées, plus particulièrement à partir de 50 salariés. Deux autres applications de gestion de la relation client (GRC) commencent également à se répandre. La première vise à mieux faire partager au sein de l'entreprise l'information concernant les clients et, pour les plus grandes entreprises, à mieux l'analyser, notamment à des fins de marketing. Une entreprise agroalimentaire sur cinq et une sur deux à partir de 500 salariés en est dotée. La seconde application est destinée >

Une pratique du commerce électronique différente du reste de l'industrie		
Ventes électroniques	IAA	Reste de l'industrie
Entreprises ayant effectué des ventes sous forme électronique (%)	31	16
Part des ventes électroniques dans le chiffre d'affaires des entreprises ayant effectué des ventes sous forme électronique	53	30
Part des ventes réalisées via des réseaux type EDI (%)	96	81
Part des ventes réalisées via un site web (%)	4	19
Parmi les ventes réalisées via le web :		
commerce interentreprise B to B (%)	68	77
commerce d'entreprise à consommateur B to C (%)	32	23
Achats électroniques		
Entreprises ayant effectué des achats sous forme électronique (%)	16	23
Part des achats électroniques dans le total des achats des entreprises ayant effectué des achats sous forme électronique (%)	19	25
Part du montant des achats réalisée via des réseaux type EDI (%)	63	71
Part du montant des achats réalisée via un site web (%)	37	29
Champ : entreprises de 10 salariés et plus avec ordinateurs.		

Source : Enquêtes Statistique publique, réalisation Insee - Tic 2009, traitements Agreste

> à assurer une meilleure gestion du classement et de l'archivage électronique de documents. Moins d'une entreprise agroalimentaire sur cinq en dispose pour l'instant. Il s'agit en général des plus grandes d'entre elles. Enfin, à taille équivalente, les entreprises agroalimentaires ont pour particularité d'être équipées plus que le reste de l'industrie de logiciels d'analyse des données dédiés à l'aide à la décision, à la prévision et au suivi de la qualité. Près de la moitié des entreprises agroalimentaires au total en possèdent.

Éric Ambiaud

Bureau des statistiques
des industries agricoles
et alimentaires

Taux d'équipement des entreprises (en %)

Tranche de salariés	Internet	Réseau local d'entreprise	Intranet	Extranet	Site web	EDI
Industries agroalimentaires						
10 à 19	95	68	23	24	48	31
20 à 49	96	80	39	20	41	68
50 à 249	98	96	55	33	60	68
250 à 499	98	100	80	34	66	81
500 et plus	100	100	89	56	82	94
Ensemble	96	82	41	27	51	57
Reste de l'industrie						
10 à 19	97	74	23	26	59	40
20 à 49	99	87	41	31	67	46
50 à 249	100	97	62	43	79	55
250 à 499	100	99	80	52	80	80
500 et plus	100	100	94	71	89	85
Ensemble	99	84	40	33	67	47

Champ : entreprises de 10 salariés et plus avec ordinateurs.

Source : Enquêtes Statistique publique, réalisation Insee, traitements Agreste Tic 2003, 2006, 2007 et 2009

Méthodologie

■ L'enquête sur les technologies de l'information et de la communication 2009 (Tic 2009) a été menée en France métropolitaine par l'Insee en collaboration avec plusieurs services statistiques ministériels auprès d'un échantillon de 12 379 entreprises de 10 salariés ou plus couvrant quasiment tous les secteurs marchands. Dans l'agroalimentaire, 710 entreprises ont été interrogées. Les résultats sont établis sur la base de 643 réponses. Les questions sur les taux d'équipement portent en général sur la situation au moment de l'enquête (janvier 2009). Celles portant sur

la pratique (comme le commerce électronique) se réfèrent à l'année précédant l'enquête soit 2008.

■ La définition du secteur agroalimentaire retenue dans ce document comprend les divisions 10 et 11 de la nomenclature d'activités française (NAF rév.2) à l'exception des entreprises de l'artisanat commercial de Charcuterie (code 10.13B de la NAF) et de la boulangerie-pâtisserie (codes 10.71B, 10.71C, 10.71D). La définition du reste de l'industrie comprend l'ensemble des divisions 13 à 33 de la NAF rév.2.

Glossaire

■ **Intranet** : Réseau informatique utilisé et accessible qu'à l'intérieur d'une entité organisationnelle, utilisant des navigateurs web et mettant à disposition des utilisateurs d'un ou plusieurs sites les mêmes informations.

■ **Extranet** : Site à accès sécurisé permettant à une entreprise d'autoriser sa consultation qu'à certains intervenants externes, en général ses clients. Un Extranet est en général, mais pas obligatoirement, une extension d'un Intranet.

■ **Échange de données informatisées (EDI)** : Échange de messages portant sur des commandes, factures, opérations de paiement, description de marchandises, ... via Internet ou d'autres réseaux informatiques, dans un format reconnu qui permet son traitement automatique (ex : XML, EDIFACT).

■ **Échange de données informatisées pour l'administration, le commerce et le transport (EDIFACT)**, (en anglais, Electronic Data Interchange for Administration, Commerce and Transport).

■ **Extensible Markup Language (XML)** ou langage extensible de balisage (EML).

■ **Progiciel de Gestion Intégrée (PGI)** : Progiciel qui permet de gérer les processus d'une entreprise et de partager les informations entre les métiers par le biais d'une base de données unique. Les PGI sont divisés en modules qui correspondent à des fonctions de l'entreprise (planning, achats, ventes, marketing, relation « client », finances et ressources humaines).

■ **Gestion de la relation client (GRC)** : Progiciel permettant de gérer l'ensemble des relations client dans un même processus en regroupant la gestion des campagnes marketing, l'informatisation des forces de vente, le suivi de la relation client au quotidien, etc.

■ **Gestion de la chaîne logistique (GCL) ou Supply Chain Management (SCM) en anglais** : Échange d'informations avec les fournisseurs et/ou les clients afin de s'assurer de la disponibilité des produits, de coordonner les livraisons, prévoir la production afin de réduire les stocks et les délais de livraison.